

La
Semaine Religieuse
 DE
Québec

VOL. XIX

Québec, 23 mars 1907

No 32

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 497. — Les Quarante-Heures de la semaine, 497. — Nécrologe, 498. — La France est-elle encore une nation catholique? 498. — Chronique diocésaine, 499. — La confrérie du Précieux-Sang, 501. — Formule pour l'Extrême-Onction, 506. — L'épiscopat et la presse, 506. — La cause de Pie IX, 506. — Le Vœu héroïque, 507. — Un épisode du Kulturkampf, 508. — Le Sacré Cœur à San Francisco, 509. — Bilan géographique, 510.

•••••

Calendrier

— o —

24	DIM.	vl	}	Des Rameaux. <i>Asp.</i> et <i>Intr.</i> sans <i>Gloria Patri</i> . Bénéd. des Rameaux qu'on tient à la main pendant la Passion et l'Évangile. <i>Kyr.</i> du Carême. Vêp. de ce dim. sans suffr.
25	Lundi	vl		
26	Mardi	vl	}	De la férie.
27	Merc.	vl		
28	Jendi	b		Jendi-Saint. <i>Kyr.</i> 2nd ton. Communion du Clergé. Reposoir.
29	Vend.	n		Vendredi-Saint. (Fête légale.)
30	Samd.	b		Samedi-Saint. Litanies doublées. <i>Kyr.</i> 2 cl.

—•••••—

Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

24 mars, Ecole des Frères de Saint-Roch, Québec. — 26, Monastère des Trappistines, Saint-Romuald. — 28, REPOSOIR. — 30, Couvent de Saint-Ferdinand.

Nécrologe

— o —

M. l'abbé Etienne Hallé, ancien curé de Sainte-Marguerite (Dorchester, P. Q.) décédé à l'Hôpital-Général de Québec, le 20 du courant, à l'âge de 84 ans, dans sa 61^e année de prêtrise, était membre de la Congrégation du Petit Séminaire de Québec, de la Société Saint-Joseph et de la Société d'une messe (Section provinciale).

Son service a été chanté à l'Hôpital-Général vendredi, et il été inhumé à Sainte-Marguerite aujourd'hui même.

L. LINSAY, ptre,

— o —

La France est-elle encore une nation catholique ?

— o —

Voilà une question que l'on discute un peu partout : dans les réunions et dans les revues.

Sans vouloir, au moins pour le moment, prendre parti dans le débat, nous croyons devoir présenter à nos lecteurs les derniers documents qui nous sont tombés sous les yeux, *du côté de l'affirmative*.

C'est, d'abord, un extrait d'une lettre que nous avons reçue d'un ecclésiastique fort éclairé sur l'histoire contemporaine :

... Je vous avoue que je ne puis me résigner à entendre dire que la France n'est plus une nation catholique. A quoi peut bien servir un tel dénigrement ? Et que gagnerions-nous, aux yeux de l'univers, si la conviction était répandue que, en effet, la France n'est plus catholique ? Pourquoi nous priver du prestige de la France qui est toujours considérée comme la nation qui est à la tête du mouvement catholique dans l'univers ?

Mais comme question de fait, il y a en France 35 millions de baptisés, presque tous se disant catholiques ; la France est couverte de cathédrales et d'églises où le culte s'exerce toujours ; il y a 50 mille chaires — Thiers disait 60 mille — où la parole de Dieu retentit ; il y a donc un immense clergé *tiré du peuple* ; naguère encore, religieux et religieuses pullulaient en France ; des milliers de missionnaire en partent sans cesse pour aller au loin prêcher l'Évangile ; sans compter les énormes contributions en argent : tout cela n'est pas l'indice d'une nation qui ne serait plus catholique !!!

Voici, en outre, un extrait de la *Croix* (Paris) du 26 février, où l'on rend compte d'un récent discours de M. Piou, l'orateur catholique bien connu :

... Malgré tout, la France reste chrétienne.

Comment en douter, lorsque l'on voit un gouvernement de sectaires, d'athées, de maçons et de jacobins prêts à tous les attentats contre la religion, à toutes les persécutions et à toutes les spoliations des catholiques, reculer devant la fermeture des églises. Ils tournent autour, mais ils ne les ferment pas. En les fermant, ce serait leur tombeau qu'ils ouvriraient, pour y être couchés sur l'heure.

Depuis un quart de siècle, ils ont tout fait par la plume, par la parole, par l'image, par la menace, par la ruse pour déchristianiser la France ; et, malgré tout, *la France reste chrétienne*, et malgré tout, nous autres, catholiques, *nous sommes la majorité*.

Voilà ce qui est la vérité, voilà ce qui ne faut pas se lasser de dire et de répéter sans cesse.

Comment donc une France restée chrétienne, une majorité indubitablement catholique ne sont-elles représentées que par une minorité au Parlement ?

C'est que le mode vicieux du scrutin ne permet pas à la France catholique de manifester sa volonté, et que ce mode vicieux est, de plus, frauduleusement pratiqué.

... Il faut bien le dire, c'est aussi qu'autant nos ennemis ont fait « bloc », autant nous avons été divisés.

Surpris par la liberté d'association que nous a conférée la loi de 1901, tandis que nos adversaires y puisaient des forces à pleines mains, nous avons hésité à en comprendre les bienfaits, nous n'en avons manié les armes qu'avec timidité pour ne pas dire avec crainte...

Chronique diocésaine

— Par décision de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque :

M. l'abbé S.-A. Deschenes a été nommé curé de Notre-Dame de Buckland.

— Samedi, le 16 mars, dans la chapelle de l'Archevêché, S. G. Mgr l'Archevêque a fait les ordinations suivantes :

SOUS-DIACONAT. — MM. Victorien Grenier, *du diocèse de Québec* ; Augus Beaton, *du diocèse d'Antigonish, N.-E.* ; James Queenan, *du diocèse de Manchester, N.-H., E.-U.* ; Alfred Pelletier, *du diocèse de Portland, Me, E.-U.*

— Dimanche, dans la chapelle du collège de Lévis, et au cours d'une grand'messe pontificale, S. G. Monseigneur l'Arche-

vêque a conféré les ordres suivants :

ORDRES-MINEURS. — M. Arthur Laverdière, *du diocèse de Portland, Me, E.-U.*

DIACONAT. — MM. les Séminaristes ordonnés sous-diacres le jour précédent, à Québec.

PRÉTRISE. — MM. Aimé Lacroix, Valmon Lavergne, Léon Vien, Patrice Boyd, *du diocèse de Québec.*

Le sermon de circonstance a été prononcé par M. l'abbé C. Samson, curé de Saint-Cajétan d'Armagh.

— Dans l'après-midi de dimanche, Sa Grandeur fit la bénédiction de la Maison de la Providence, nouvelle institution fondée à Saint-Malo, par les soins de M. le curé Bouffard. Cette Maison est sous la direction des Franciscaines Missionnaires, et abritera des œuvres diverses d'enfance et de jeunesse. C'est ainsi que cette jeune paroisse, grâce au zèle et au travail de son curé, est maintenant pourvue de très importantes institutions d'enseignement.

— M. l'abbé Et. Hallé, le vénérable doyen d'âge et d'ordination du clergé de notre diocèse, et qui résidait à l'Hôpital-Général, était sérieusement malade depuis quelque temps, et avait reçu les derniers sacrements voilà deux ou trois semaines. Il est décédé mercredi matin.

— Lundi, Monseigneur l'Archevêque s'est mis en route pour Manchester, N.-H., afin d'assister à la consécration épiscopale de Mgr Guertin, le nouvel évêque de Manchester. M. l'abbé J. Laberge, assistant-secrétaire, a accompagné Sa Grandeur dans ce voyage.

— Durant le carême de cette année, M. l'abbé O. Cloutier, de l'Archevêché, a continué la série de ses remarquables conférences, commencées depuis deux ans. Cette année, le prédicateur a pris pour sujet de ses discours : *La vie de l'Eglise.*

— Dans toutes les paroisses de la ville, les retraites succèdent aux retraites, s'adressant successivement aux catégories diverses des paroissiens. Comme les retraites de tempérance ont eu lieu dans les mois précédents, on peut dire que l'atmosphère de notre ville est devenue, grâce à Dieu, comme imprégnée des parfums de la piété et de la dévotion.

La Confrérie du Précieux-Sang

— o —

Les amis de la communauté des Sœurs adoratrices et réparatrices du Précieux-Sang apprendront avec bonheur que la confrérie du Précieux-Sang, établie en la chapelle du monastère de Lévis, vient d'être canoniquement affiliée à l'Archiconfrérie du même nom à Rome, et que des registres spéciaux, dans cette chapelle, sont maintenant ouverts à toutes les âmes pieuses, pour l'inscription de celles qui seraient bien aises d'entrer dans la société pour avoir part aux nombreux et précieux avantages spirituels qui lui sont propres.

Une des premières faveurs que les religieuses du Précieux-Sang, filles de Sœur Catherine-Aurélié, ou Sœur Caouette, sollicitent de l'Ordinaire quand elles acceptent la fondation d'un couvent dans un diocèse, est l'établissement canonique de la confrérie, dont l'objet est identique avec celui de leur propre institution.

A peine installées dans leur couvent de Lévis, au mois de mai 1906, les Sœurs lévisiennes prièrent M. le curé de Notre-Dame, l'abbé F.-X. Gosselin, en sa qualité d'aumônier, de vouloir bien présenter à S. G. Mgr l'Archevêque leur humble supplique au sujet de la confrérie ; et le 15 août de la même année, S. G. Mgr L.-N. Bégin érigeait, par les documents d'usage, la confrérie du Précieux-Sang dans la chapelle de ce nouveau monastère.

Le même jour, les lettres testimoniales de Sa Grandeur étaient adressées au Rév. Père Supérieur Général des Missionnaires du Précieux-Sang, à Rome, avec la supplique de M. l'aumônier, demandant l'agrégation de la confrérie lévisienne à la Congrégation mère et une participation aux privilèges et indulgences de cette grande Archiconfrérie.

Le diplôme d'agrégation reçu par M. l'aumônier, est daté comme suit :

Datum Romæ ex ædibus nostris, apud S. Mariam in Trivio, die quintâ mensis Septembris Anni 1906.

CYRUS PONTECORVI,

Secretarius,

HYACINTHI PATRONI,

Moderator Generalis.

La Société du Précieux-Sang a été fondée à Rome par un prêtre pieux et zélé, François Albertini, qui devint évêque de Terracine et mourut en 1819 en grande réputation de sainteté. Emu des ruines matérielles et morales accumulées en Europe par les horreurs de la révolution française, et voyant exposées à se perdre éternellement tant d'âmes rachetées au prix infini du Sang de Jésus-Christ, il résolut de fonder une association spéciale pour les secourir. Cette œuvre, portant le titre sus-dit, fut fondée dans l'église de Saint-Nicolas *in carcere*, le 8 décembre 1808. Les membres de l'association devaient fréquemment se rappeler la Passion de Jésus-Christ et offrir son Précieux Sang à Dieu le Père en réparation des péchés du monde, aussi pour les besoins de l'Eglise, la conversion des pécheurs et le soulagement des âmes du purgatoire. Pie VII, qui avait lui-même une grande dévotion au Précieux Sang de Notre-Seigneur, fit ériger canoniquement l'association par le Cardinal Vicaire, le 27 février 1809. Six ans plus tard, par un bref du 22 septembre 1815, il l'enrichit de nombreuses indulgences ; et par un autre bref de la même année, il l'éleva au rang d'Archiconfrérie.

Depuis lors, toute confrérie nouvelle du Précieux-Sang en n'importe quelle partie du monde, pour être canonique et avoir droit aux indulgences et privilèges, doit : 1°, être érigée par l'évêque diocésain ; 2°, être agrégée à l'Archiconfrérie romaine. Pour obtenir cette agrégation, il faut s'adresser au directeur de la Société de l'église Saint-Nicolas *in carcere*, ou au Général des Missionnaires du Précieux-Sang, qui a les mêmes pouvoirs que le directeur. En effet, par un bref du 29 juillet 1851, le Pape Pie IX a érigé dans l'église principale de ces missionnaires, à Rome, un autre centre de l'Archiconfrérie, indépendant du premier.

La communauté du Précieux-Sang, fondée à Saint-Hyacinthe, en 1861, par Sœur Caouette, se fit un devoir, dès que la chose lui fut possible, de faire ériger canoniquement dans son église la confrérie du Précieux-Sang, à l'usage du public. Cette érection eut lieu en 1878. Dès lors, les religieuses adoratrices du Précieux-Sang de la maison mère de Saint-Hyacinthe, se trouvant, à double titre, en vertu de leur Institut et en vertu de leur confrérie, les propagatrices

officielles de la dévotion au Précieux Sang en Canada, se firent une règle invariable d'établir la confrérie du Précieux-Sang dans tous les couvents nouveaux qu'elles seraient appelées à fonder. Voilà ce qui fait que cette confrérie existe maintenant à Toronto, à Montréal, à Ottawa, à Trois-Rivières, à Sherbrooke, à Nicolet, à Lévis, et aux Etats-Unis à Brooklin, à Portland, Oregon, à Manchester, enfin à la Havane, île de Cuba. Toutes ces confréries réunies doivent, à l'heure actuelle, former un total d'au delà de cent cinquante mille associés.

Quels sont les avantages spirituels de la confrérie du Précieux-Sang ? D'une manière générale, on peut dire que l'affiliation à cette confrérie est le moyen le plus propre de pratiquer la dévotion envers le prix de notre salut. Là où cette confrérie existe, la dévotion au Précieux Sang est excitée, entretenue, par les instructions que l'on entend dans les réunions, par les prières faites en commun, par les exemples et les encouragements que les membres se donnent mutuellement. Mais là même où il n'y a pas d'exercices publics, il y a cependant pour les associés de grands avantages spirituels à recueillir. En effet, l'acte même d'appartenir à la confrérie est déjà un acte de dévotion propre à attirer des grâces. Et puis l'on participe aux mérites des bonnes œuvres et des satisfactions de toutes les congrégations religieuses et de tous les ordres réguliers de l'un et de l'autre sexe, comme il appert par le rescrit pontifical du 30 septembre 1852.

D'une manière particulière, les avantages spirituels de la confrérie consistent en indulgences plénières et partielles tellement nombreuses qu'il serait trop long d'en donner ici le détail ; mais ce détail, du plus haut intérêt, on le trouvera sur chacun des billets d'affiliation.

Disons plutôt un mot du but principal et essentiel de la confrérie.

La confrérie du Précieux-Sang, agrégée à celle de Rome et enrichie des mêmes indulgences et privilèges, a pour but : 1°, de conduire les associés à un amour croissant envers Jésus-Christ, en leur offrant plus souvent le souvenir de l'amour infini avec lequel il nous a donné son sang sur la Croix et dans l'Eucharistie ; 2°, de les engager à chercher en la vertu divine du Précieux Sang protection contre les ennemis du

salut et consolation dans les peines de la vie ; 3°, de leur faire pratiquer la prière charitable les uns pour les autres, notamment pour la conversion des pécheurs : ce qui est la signification exacte de l'effigie du billet d'agrégation où l'on voit, tenu par une main *invisible*, un calice penché d'où coule en apparence un flot de sang sur la tête, et en réalité un flot de grâces sur l'âme de la personne pour qui l'on prie ; 4°, enfin, de leur donner un puissant moyen de pratiquer la charité envers les âmes du purgatoire ; car toutes les indulgences que l'on y gagne sont applicables aux défunts.

Que faut-il faire, maintenant, pour obtenir l'agrégation à la confrérie du Précieux-Sang ?

Rien de plus simple. Pour qu'une personne devienne membre de la confrérie du Précieux-Sang, il suffit que ses noms et prénoms soient inscrits dans le registre de l'association, en n'importe quel centre où elle est établie canoniquement. Ainsi, dans le diocèse de Québec, le centre naturel où il conviendra de se faire inscrire est le monastère du Précieux-Sang, à Lévis, rue Fraser, No 26. On peut aller s'y faire inscrire de vive voix, ou l'on peut demander l'agrégation par écrit. En outre de ses noms et prénoms, la personne indique aussi à quelle paroisse elle appartient.

L'admission dans la confrérie est gratuite. On espère cependant que chaque nouvel associé voudra bien, en donnant ou en envoyant son nom pour être inscrit sur le registre, y joindre une petite aumône pour les frais de l'œuvre. Ainsi le billet d'admission coûte deux sous ; et par correspondance, naturellement, quelques sous de plus.

Aucune obligation de conscience n'est imposée, aucune pratique particulière ou quotidienne n'est prescrite, aux membres de la confrérie. Il leur est conseillé seulement, pour entrer dans l'esprit de la société, d'adopter eux-mêmes, à leur choix, quelques pieuses pratiques en l'honneur du Précieux Sang. Le billet d'admission fait connaître les prières les plus communément usitées à cette intention. D'une manière générale, chacun s'efforce d'honorer, en esprit et en vérité, le Sang Précieux de Jésus-Christ et de l'offrir souvent à Dieu le Père « en réparation des péchés, pour les besoins de la sainte Eglise, pour la conversion des pécheurs et le soulage-

ment des âmes du purgatoire ; car, ainsi qu'on l'a vu plus haut par la nature et le but de la confrérie, celle-ci est une véritable association de prières et de satisfactions, tant pour soi-même que pour le prochain ; et vu le nombre immense des associés, on peut être sûr, en y entrant, qu'on prendra part à un concert universel et ininterrompu d'hommages envers le Précieux Sang de Notre-Seigneur et de supplications pour le salut du monde.

La confrérie du Précieux-Sang n'ajoute rien aux devoirs de la vie chrétienne ; mais elle aide à remplir avec plus de piété et de mérites les pratiques religieuses qui ont rapport au Précieux Sang et à la Passion de Jésus-Christ : réception des sacrements, audition de la sainte messe, méditations sur les mystères douloureux, exercice du chemin de la croix.

Enfin, quel honneur, quelle gloire, pour les associés, que d'appartenir à une confrérie dont l'objet est le Sang Précieux qui a sauvé le monde, et sur le blason de laquelle on peut inscrire les plus sublimes paroles de l'Écriture Sainte, telles que : *Nous sommes rachetés par le Sang de Jésus*, Eph. I. 7 ; — *Qui mange ma chair et boit mon sang a la vie éternelle*, Jean VI, 55 ; — *Ceci est mon sang, le sang du nouveau testament, qui sera répandu pour un grand nombre en rémission des péchés*, Math. xxvi, 28. Ces dernières paroles, avec quelques autres de saint Marc et de saint Paul, sont précisément les paroles de la consécration du vin ; et elles se prononcent tous les jours, à toutes les messes qui sont célébrées en tous les endroits de la terre !

Donc faisons-nous inscrire dans la confrérie du Précieux-Sang, à Lévis, rue Fraser, n° 26.

Un ami du Précieux-Sang.

L'Ange gardien assiste l'homme à l'heure de la mort, il l'encourage, l'éclaire et le fortifie contre les suprêmes efforts du démon ; il l'assiste encore et prend sa défense au jugement de Dieu ; il ne l'abandonne pas dans le purgatoire, le visite, le console, lui procure des suffrages parmi les fidèles et ne s'arrête qu'après l'avoir introduit dans le repos et la joie du ciel.

Formule pour l'Extrême-Onction

— o —

« Fer. IV, 25 aprilis 1906. Cum huic supremæ Sacræ Congregationi quæsitum fuerit ut unica determinaretur formula brevis in administratione sacramenti Extremæ Uctionis in casu mortis imminenti, Emi ac Remi Patres generales inquisitores, maturrime re expensa, præhabitoque RR. DD. consultorum voto, decreverunt :

« In casu veræ necessitatis sufficere fornam : *Per istam sanctam unctionem indulgeat tibi Dominus quidquid deliquisti. Amen.*

« Sequenti vero fer. v, SSmus D. N. decretum EE. et RR. Patrum adprobavit.

L'épiscopat et la presse

— o —

S. G. Mgr Astorga, évêque titulaire de Martyropolis, qui vient de mourir à Santiago (Chili), a laissé par testament vingt mille douros (plus de cent mille francs) à l'archevêque de Santiago, en faveur de la diffusion de la presse catholique.

La cause de Pie IX

— o —

Le 12 février a eu lieu dans les appartements de Son Eminence le cardinal Respighi, vicaire de Sa Sainteté, la première réunion pour la cause de la béatification de Pie IX.

Ainsi commence ce que l'on appelle le « procès diocésain. » Ce procès prépare l'introduction de la cause en « Curie romaine », comme l'on dit, c'est-à-dire devant la Congrégation des Rites. Quand le Procès est achevé, — et cela dure toujours plusieurs années, la Congrégation des Rites, le revisant sommairement, se prononce sur sa conformité aux règles reçues ; elle le reprend alors pour son compte et le compte de l'Eglise universelle ; c'est à ce moment que le serviteur de Dieu prend le titre de « vénérable. »

Comme on le voit, la procédure générale n'est pas différente quand il s'agit d'un pape. Mais c'est alors le diocèse de Rome

représenté par le cardinal vicaire qui est spécialement chargé du procès diocésain.

Son Eminence le cardinal Respighi a signé la veille de l'anniversaire de la mort de Pie IX (7 février 1878) le décret ordonnant de recueillir les dépositions de ceux qui le connurent; ils sont encore nombreux à Rome, et il était opportun de faire ce travail avant que ces témoins n'aient disparu.

Son Eminence le cardinal vicaire a choisi comme postulateur de ce procès diocésain Mgr Cani, chanoine de Sainte-Marie *ad martyres* (Panthéon). Mgr Cani était jusqu'à l'an dernier recteur du séminaire au Vatican. Archiviste du Concile de 1870 il eut à ce titre l'occasion de voir souvent Pie IX. Mgr Cani s'est mis aussitôt à l'œuvre en avertissant les divers témoins qu'ils aient à recueillir leurs souvenirs sur le vénéré Pontife.

Le Vœu héroïque

Le 6 novembre 1906, j'exposais à la S. C. de la Propagande un doute sur la révocabilité du vœu ou de l'acte héroïque en faveur des âmes du purgatoire. Ce doute, transmis par cette dernière à la S. C. des Indulgences, a reçu la solution suivante qui m'a été communiquée, le 9 février dernier, par la S. C. de la Propagande elle-même.

« Actum heroicum, quo fideles adhuc viventes Divinæ Majestati liberè omnia opera satisfactoria et suffragia post mortem ipsis conferenda, offerunt in suffragium fidelium defunctorum, omnino impropriè vocari votum, adeoque nullam inducere obligationem et liberè posse revocari absque peccato. »

Aux faveurs déjà accordées par Léon XIII, Sa Sainteté, Pie X vient d'ajouter des indulgences exceptionnelles pour favoriser l'extension de la pratique du mois du Sacré-Cœur de Jésus.

1° Indulgence plénière *toties quoties*, applicable aux âmes du purgatoire, le 30 juin, dans les églises où le mois du Sacré-Cœur aura été solennellement célébré.

2° Le privilège de l'autel grégorien *ad instar*, à la messe du 30 juin, pour les prédicateurs du mois du Sacré-Cœur et les recteurs des églises où cet exercice aura été solennellement célébré.

3° Pour les personnes qui propagent ce saint exercice, une indulgence de 500 jours, à gagner par toute œuvre faite pour

le propager ou le faire mieux célébrer ; une indulgence plénière pour les communions faites dans le mois de juin ; le tout applicable aux âmes du purgatoire. (Rescrit du 8 août 1906.)
(D'une circulaire au Clergé, datée du 12 mars 1907 et signée par Mgr l'évêque de Chicoutimi.)

Un Épisode du Kulturkampf

— o —

Voici à titre de souvenir à la fois et d'enseignement ce qu'écrivait, au temps de la persécution religieuse en Allemagne, un catholique belge qui se trouvait dans le pays, à Herne, en Westphalie. La lettre est du 8 avril 1875 :

« ... Je sors d'une cérémonie qui m'a intéressé et attristé. En Prusse, les curés qui ne veulent pas apostasier, ne sont plus payés. Le plus souvent ils sont exilés. Ici, c'est un village protestant ; mais les ouvriers étrangers (et ils sont nombreux) sont catholiques. Il y a trente ans, le village avait deux mille habitants : il y en a dix à douze mille actuellement.

« Le curé qui était ici avait du dévouement. Il a bâti une église sans autres ressources que les dons particuliers. Il est mort il y a un an. L'évêque a envoyé un vicaire, qui n'a pas été reconnu par le gouvernement. Ce vicaire finit par être exilé. L'église est donc abandonnée aujourd'hui au sacristain et à quelques hommes pieux. Les offices s'y continuent, mais *sans aucun Sacrement*... J'ai voulu aller à la messe... mais quelle messe ! Tout ce qu'on peut imaginer de plus édifiant et de plus triste à la fois, puisque les fidèles y prient et y officient sans prêtre. Le maître autel est abandonné ; le saint tabernacle, vide, est ouvert. Un petit autel provisoire est placé à deux mètres en avant du grand autel. Il se compose d'un tableau représentant Jésus-Christ montrant son cœur, de quelques fleurs et de six flambeaux avec des bougies ; au bas, deux enfants de chœur, puis la foule recueillie et pressée.

« Un ouvrier mineur, près de la chaire, chante la messe et récite en allemand toutes les prières qui se trouvent dans nos livres. Un autre monte en chaire, lit l'Évangile et son explication en allemand (donnée par le vicaire exilé et par lettre). Puis l'orgue joue ; les hommes d'un côté, les femmes de l'autre,

chantent alternativement en chœur . . . et, au moment de l'élévation, c'est-à-dire au *bruit de la sonnette*, tout le monde se prosterne. Après la quête et les chants, la messe se termine par les litanies ; les assistants y répondent . . . on se retire ensuite.»

Telle était la situation des catholiques allemands et leur persévérance. Il faut noter toutefois que le gouvernement dirigé par M. de Bismarck n'avait pas pris aux catholiques leurs églises pour en faire des « biens nationaux », ne poursuivait pas les catholiques qui continuaient à s'y rendre et y lisaient les lettres du vicaire exilé.

Le Sacré Cœur à San Francisco

Un capitaine américain a raconté ce qui suit dans le *Messageur* allemand de Cincinnati :

«L'ère des miracles n'est pas close. Cette conviction, je l'ai acquise dans la zone du tremblement de terre et de l'incendie de San Francisco. Comme une sentinelle au milieu des ruines, un couvent se dresse intact et sert de point de repère à ceux qui, avec la permission de l'autorité militaire, explorent cette ville brûlée et affreusement désolée. La maison se trouve dans la rue Franklin et porte le numéro 925. Vingt-deux religieuses, sous la direction de la Révérende Mère Gorman, y dirigeaient un pensionnat de jeunes filles.

«Lorsque se firent sentir les premières secousses, ce fut un affolement général : on s'échappait des maisons pour ne pas être écrasé, et l'on s'entassait dans les rues ou sur les places. Confiants dans le Sacré-Cœur, les religieuses se réunirent à la chapelle et le conjurèrent de les protéger. Tandis qu'au dehors retentissaient les cris de détresse des femmes et des enfants, les Sœurs, à genoux devant l'autel, récitaient de toute leur âme les litanies du Sacré-Cœur.

« Les flammes de l'incendie des maisons voisines battaient violemment les murs du pensionnat : bientôt elles l'enveloppèrent, se rejoignant par-dessus le toit. Plusieurs heures durant, il disparut dans le feu et la fumée, et tous étaient persuadés

qu'il allait s'écrouler, écrasant les pauvres religieuses. Quelle ne fut pas la stupéfaction, l'incendie éteint, de constater que toutes les maisons d'alentour étaient brûlées ou en ruines, et que seul le couvent était debout. L'étonnement redoubla quand on remarqua que, malgré l'effroyable chaleur de l'incendie, aucune fenêtre n'avait été détériorée, et que le feu qui avait calciné tous les murs voisins avait à peine laissé quelques traces sur le couvent.

« Le Sacré Cœur défend bien ceux qui l'honorent et le font connaître. Ajoutons que, lorsqu'il éprouve ou châtie, c'est pour sauver les âmes. »

— o —

Bilan géographique de l'année 1906

— o —

AMÉRIQUE (Suite.)

AMÉRIQUE CENTRALE. — Là aussi a sévi la guerre entre républiques sœurs : la *Guatemala* a lutté contre le *Honduras* et le *Salvador*. Pour quel motif ? Aucun autre plausible, sans doute, que de continuer la tradition et de faire voir l'impossibilité d'une fédération, laquelle cependant ferait leur force contre les convoitises de l'étranger. Un journal contait assez plaisamment que, il y a quelques années, dans un conflit semblable, on s'était battu tout un jour et qu'il n'y avait eu qu'un tué : un mulet ! Les choses sont plus tragiques cette fois, car on parle de plusieurs centaines de morts des deux côtés.

PANAMA. — Le gouvernement américain fait continuer les travaux de creusement du fameux *canal interocéanique*, sans que toutefois on soit bien fixé sur la grosse question du type à adopter. Parmi les membres du Sénat, les uns, effrayés du désastre sismique de San Francisco, tiennent pour un *canal à niveau*, qui coûterait seulement 400 millions de plus que celui de l'autre système et dont l'entretien offrirait une économie annuelle de 3 millions. Les avantages seraient en outre que les navires le franchiraient en huit heures au lieu de seize, et que, en cas de guerre, une flotte américaine de cent navires pourrait y passer en une seule journée.

Malgré cela, le 22 juin dernier, par 36 voix contre 31, le Sénat a de nouveau recommandé le système à *écluses*, comme

plus économique tout d'abord, puis comme pouvant être au besoin approfondi plus tard, si l'on veut, pour être transformé en canal à niveau. La construction se fait donc plus lentement qu'on n'aurait dû l'attendre de la vigueur américaine et des immenses ressources dont disposent les Etats-Unis. Leur prestige politique en souffre dans l'isthme et ailleurs.

VÉNEZUÉLA. — Récemment, le chargé d'affaires français à Caracas, M. Taignis, soupçonné par Castro de complicité avec le révolté Matos et s'étant rendu à Willemstadt, chef-lieu de l'île Curaçao, à bord du vapeur français *La Martinique*, il lui fut interdit de débarquer à nouveau à la Guayra et de rentrer à Caracas. Usant de représailles, le gouvernement français remit ses passeports au représentant vénézuélien à Paris, et une démonstration navale fut organisée contre les côtes vénézuéliennes. Pour parer les coups, Castro, plutôt que de « se soumettre », fit semblant de « se démettre ». . . Il est maintenant rentré en charge.

La COLOMBIE, mécontente de ce que les Etats-Unis ne lui ont pas accordé une compensation pour la perte de Panama, en est venue à rappeler son ministre à Washington, sans résultat apparent.

Nous ne parlerons pas des petites querelles intestines qui ont lieu à l'*Ecuador*, où sévit la persécution religieuse, et au Pérou qui dispute toujours à sa voisine le territoire du Maragnon. La *Bolivie* espère encore que le Chili lui restituera du territoire côtier avec un port sur le Pacifique.

CHILI. — Au mois d'août, un violent tremblement de terre, rappelant celui de San Francisco, a détruit notamment *Valparaiso*, la seconde cité et le grand port du Chili, comptant 150.000 âmes. Quelques secousses ont suffi pour abattre les églises et les hauts monuments civils, renverser la moitié des maisons, faire périr un millier de personnes et forcer 50.000 habitants à déloger. Comme à San Francisco, l'incendie, le pillage, difficilement réfréné par la police, ont achevé la ruine de la ville qui, de ce chef, perd plus d'un demi-milliard.

L'ARGENTINE est devenue le principal fournisseur des céréales pour l'Europe, où elle a envoyé, en 1905, 3 000 000 de tonnes de blé, valant 300 millions de francs, et 2 500 000 tonnes de maïs, pour 175 millions ; en outre, 1 000 000 de tonnes de

graine de lin pour 200 millions. Total, près de 700 millions de francs, pour trois articles seulement. Voilà les fruits du travail paisible. Voilà aussi pourquoi les cultures de blé et de lin en Belgique ne peuvent lutter contre ces importations étrangères à bas prix.

BRÉSIL. — Le troisième *Congrès pan-américain* s'est ouvert le 24 juillet à *Rio-de-Janeiro*, sous la présidence de M. Nabuco, ambassadeur du Brésil à Washington. Les délégués de toutes les républiques d'Amérique étaient présents, sauf ceux du Venezuela, de Haïti et de Saint-Domingue. La présence de M. Root, envoyé spécial des Etats-Unis, et le voyage entrepris par lui dans toute l'Amérique du Sud, montrent quel intérêt considérable le gouvernement de Washington attache à cette nouvelle manifestation du pan-américanisme.

M. Root l'a dit formellement au cours de sa mission : « Les Etats-Unis ne veulent pas d'annexion, mais ils ont l'ambition et la volonté d'arracher à l'Europe tout le commerce des deux Amériques, de façon à le rendre exclusivement américain. » Evidemment, il y a là, pour l'Europe, une terrible menace d'ordre économique.

La doctrine de Monroë, « l'Amérique aux Américains », s'accomplit donc textuellement, et cela nonobstant les velléités de formation d'une fédération des *républiques latines*, pour résister à l'omnipotence anglo-saxonne. Et voici que le Brésil lui-même ose proposer d'appeler « Palais Monroë » l'édifice où s'est tenu ce troisième congrès pan-américain, qui achève l'œuvre commencée à Mexico en 1889. Roosevelt ou ses successeurs pourraient un jour se dire « Empereurs de toutes les Amériques », à moins que les petits Japonais... qui sait ? ne viennent troubler leur jeu.

(A suivre.)

F. ALEXIS-M. G.

✍ *Paraîtra dans trois ou quatre jours* : MANUEL DES SCIENCES USUELLES, par les abbés Huard et Simard. Volume de 400 pages, illustré de 234 vignettes. *Tirage limité*. Prix : 60 cts.

Envoyer immédiatement sa commande aux libraires, ou à La Propagande du Livre (Bureau de la « Vérité »), Québec.